

DIU Expertises médico-légales



Diplôme
Diplôme
université
générique



Établissement
Université de
Paris

Présentation

**INSCRIPTIONS CLOSES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE
2022-2023 – RÉOUVERTURE PRÉVUE POUR 2023-2024**

**Référence formation (à rappeler dans toute
correspondance) : DIA721**

Responsables de l'enseignement : Prs Bertrand Ludes
(Université de Paris) et Pierre Coriat (Sorbonne Université)

Forme de l'enseignement : en présentiel sauf en cas de crise
sanitaire

Université partenaire : Sorbonne Université

 Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur
C@nditOnLine

Objectifs

- Cet enseignement s'adresse aux médecins souhaitant exercer une activité d'expertise et notamment devenir expert judiciaire.
- Il envisage les méthodologies de la conduite des expertises de responsabilité médicale dans les procédures pénales, civiles et administratives et l'évaluation des dommages selon les préconisations de la commission Dintilhac, en particulier du dommage corporel.

Admission

Conditions d'admission

L'entrée en formation nécessite un avis pédagogique délivré après entretien.

Vous déposerez dans  C@nditOnLine :

- votre Curriculum Vitae
- votre lettre de motivation pour participer à la formation
- vos diplômes vous permettant de justifier l'accès à la formation

Public cible

- les titulaires d'un doctorat d'état français en médecine
- les étudiants inscrits en 3e cycle d'études médicales
- les étrangers titulaires d'un doctorat d'état en médecine
- les pharmaciens
- les chirurgiens-dentistes
- les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le directeur de l'enseignement, et autorisés par le conseil pédagogique

L'autorisation d'inscription est prononcée par les directeurs de l'enseignement après examen du dossier

Droits de scolarité



FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **1720 €**
- Pour toute personne finançant seule sa formation : **1720 €**
- Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :
 - Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU) OU justifiant pour l'année en cours d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **1180 €** (justificatif à déposer dans CandiOnLine)
 - Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **700 €** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation Initiale pour l'année universitaire en cours à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CandiOnLine)

+

FRAIS DE DOSSIER* : 300 €

(à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandiOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

[🔗 Cliquez ici pour lire les Conditions Générales de vente / Outils de l'adulte en Formation Continue / Documents institutionnels / CGV hors VAE](#)

Pré-requis obligatoires

Aucun pré-requis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

Et après

Poursuite d'études

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contact(s)

Contacts

Responsable pédagogique

Bertrand Ludes

✉ bertrand.ludes@u-paris.fr

Responsable pédagogique

Pierre Coriat

✉ pierre.coriat@aphp.fr

Romain Saada

✉ romain.saada@u-paris.fr

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Bertrand Ludes

✉ bertrand.ludes@u-paris.fr

Responsable pédagogique

Pierre Coriat

✉ pierre.coriat@aphp.fr

Romain Saada

✉ romain.saada@u-paris.fr



Établissement(s) partenaire(s)

Sorbonne université

<https://medecine.sorbonne-universite.fr/les-formations/etudes-medicales/le-troisieme-cycle/les-formations-de-3e-cycle/expertise-medico-legale/>

Lieu(x)

📍 Paris



Programme

Organisation

Référence formation : DIA721

Volume horaire : 70 heures (dont 63 heures de CM + 7 heures d'étude de cas pratiques)

Calendrier : du 10/10/2023 au 28/06/2023 (dates provisoires)

Rythme : un vendredi par mois

Lieu : Faculté de Médecine Sorbonne Université, 75013 Paris

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Justice
 - Histoire de l'expertise, Organisations judiciaires en France et en Europe
 - Responsabilité médicale: quelle juridiction pour quelle "faute" ?
 - Principe général de responsabilité : le lien de causalité entre la faute et le dommage
- L'expertise
 - Responsabilité civile en matière médicale, pour faute et sans faute
 - Principes généraux de l'expertise en fonction des différentes juridictions.
 - Principes généraux d'indemnisation du préjudice, la notion de perte de chance.
 - Le code de la santé publique et les vigilances - La loi sur le handicap
- Pénal
 - Le code pénal et le code de procédure pénale ;
 - L'expert et la procédure pénale
 - Déposition de l'expert devant le tribunal correctionnel, la cour d'assises; Les Relations expert - justice pénale ;
 - Le tribunal administratif et les spécificités de la juridiction administrative
 - Psychologie de l'expertise
 - la rédaction du rapport d'expertise : la forme, le fond, les pièges à éviter
- Les Commissions de Conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux
 - Principes de l'expertise devant les C.C.I. ; CCI et aléa thérapeutique
 - Violences sexuelles Docteur Charlotte Gorgiard, l'UMJ de l'Hôtel Dieu
 - Les différentes missions de l'expert psychiatre : la prépondérance du pénal,
- Les enjeux de l'expertise psychiatrique au civil (situations neuropsychiatriques en expertise civile, postes de préjudice psychiatrique (Nomenclature DINTILAC), état antérieur et imputabilité, date de consolidation, situation spécifique : psycho traumatisme (dont victimes du terrorisme), définition de l'ITT psychologique),
- Les expertises au pénal : les examens complémentaires dans le cadre de l'expertise
 - L'autopsie médico-légale
 - Expertise toxicologique
 - Expertise génétique
 - Examens histopathologiques
- Méthodologie de la quantification du dommage corporel



- Les principes généraux d'indemnisation du préjudice corporel ;
- La fixation des préjudices et la Tierce Personne
- La nomenclature DINTHILAC et ses barèmes
- La date de consolidation
- Le rôle du médecin conseil
- Les infections nosocomiales : définition et aspects médico-judiciaires.
- Contentieux de la sécurité sociale et expertises et du pôle social du TGI : Méthodologie et réalisation pratique des expertises.
- Les chefs de préjudices en dommage corporel – de la théorie à la pratique
- Le magistrat face au rapport d'expertise médicale.
- L'information sur les risques : bonnes pratiques et manquements
- Le rôle de la Commission Nationale des Accidents Médicaux dans le dispositif d'indemnisation amiable
- Invalidation de l'expertise pour non-respect des règles de procédure.
- Recouvrement de l'indu en cas d'observation des règles de tarification ou de facturation par un professionnel ou un établissement de santé (Article L. 133-4) »
- La fixation des préjudices et la Tierce personne –
- La médiation médicale
- Les conditions de la nullité du rapport et le mode rédactionnel
- La psychologie de l'expertise
- Ethique et moral en expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique

- Professeurs P. Barbet (Expert) P. Coriat / D. Devictor / L. Fournier / R. Gaillard / A. Lienhart / B. Ludes
- Docteurs M. Bearnard / N. Dantchev / Y. Djian / B. Gachot / B. Gueguen / JL Pansard / A. Salvador / T. Villeveille
- Docteurs - experts : M. Deveau / B. Gachot / I. Plu / J. Reverberi / T. Villeveille
- Maîtres F. Avram (Magistrat) / Vincent Boizard / Nadine Perrin (Avocate Générale) / M. Pradel / P. Pradel-Boureux
- Madame Richard Piauger (Service Juridique APHP); JP.Besson, premier vice-président en charge du pôle « réparation du préjudice corporel » TGI de Paris / E. Mauclair, CCI Ile de France / JM. Heller (Président de chambre honoraire à la Cour d'Appel de Paris, ancien président de cour d'assises); D. Duval-Arnould (conseillère à la Cour de cassation)

Ressources matérielles : Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- d'échanger des fichiers, des données
- de partager des ressources, des informations
- de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

A l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

